

Xylella fastidiosa, une saisie ravive les craintes à Bastia

Plus de 900 plants ont été interceptés par la douane sur le port. En provenance d'Italie, la cargaison de végétaux, en situation d'infraction et potentiellement porteuse de la bactérie, a laissé planer le risque de la contamination

La "prise" n'a pas été ébruitée pour "ne pas créer de vaine polémique", souffle-t-on du côté des autorités. Signe que le sujet reste sensible dans le monde agricole.

Le 30 janvier dernier, en début de soirée, sur le port de commerce de Bastia, les services de la douane ont mis la main sur une cargaison de 922 plants en provenance de Livourne, confirme Jean-François Tanneau, directeur régional des Douanes. Parmi ces derniers,

650 figuraient sur la liste des 240 végétaux dits "hôtes", potentiellement porteurs ou développeurs de la xylella fastidiosa, la bactérie "tueuse de végétaux". Résultat : le camion, qui devait approvisionner une pépinière de la région ajaccienne, a été immobilisé durant 24 heures dans l'attente de vérifications des services de l'État.

En cause, une infraction à l'arrêté préfectoral de 2015 interdisant certains plants, en l'absence d'autorisation spécifique pour introduire ce type de végétaux sur le territoire - soumis à une dérogation des services de l'État pour entrer dans l'île, où la bactérie a été détectée en juillet 2015. "Dans le doute, face à l'absence d'éléments sur l'origine des végétaux et le fait qu'ils puissent être porteurs de la bactérie, nous avons refoulé la cargaison", explique Florence Tessiot, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Une fois les certitudes obtenues quant à leur origine saine et

la demande de dérogation formalisée, ils ont pu entrer sur le territoire de manière légale. S'il y avait eu le moindre doute, en fonction de nos connaissances au moment où nous avons procédé aux analyses, la dérogation n'aurait pas été acceptée".

"Ils n'auraient jamais dû rentrer dans l'île"

Pas de quoi affoler les pépiniéristes, donc. "Les importations d'Italie ne datent pas d'hier, rappelle Monique Meunier, porte-parole du Collectif de défense des pépiniéristes et paysagistes de Corse. S'il y a eu des introductions de plants contaminés, c'est répréhensible. Mais la quasi-totalité des professionnels ont besoins d'importer pour travailler. Certes, les mesures de précaution et de traçabilité des plants sont nécessaires. Mais nous devons garder la possibilité de rentrer des végétaux dans l'île". Pour autant, du côté de l'Office de l'environnement (OEC), la présidente, Agnès Simonpietri, est



Les plants ont été saisis par les services de la douane sur le port de commerce de Bastia dans un camion en provenance de Livourne, en Italie. / ARCHIVES RAPHAEL POLETTI

plutôt surprise de la tournure des événements : "Même s'ils n'étaient pas, a priori, porteurs de la bactérie, ces plants n'auraient jamais dû rentrer d'Italie car jusqu'à présent l'État n'accordait pas de dérogation sur les végétaux en provenance de ce pays, où la bactérie est présente". À ce titre, l'OEC a décidé de se porter partie civile devant la justice "dès lors qu'il y a un risque

majeur d'atteinte au couvert végétal et à la production agricole. Il faut trouver une solution pour sécuriser tout ce qui rentre dans l'île en mettant des conditions plus strictes que ce que l'on a aujourd'hui". D'ailleurs, afin d'éviter les importations, l'OEC travaille actuellement avec les services de l'État et les pépiniéristes à favoriser la production locale à travers, no-

tamment, le label "Corsica Grana". Mais l'Office voit aussi plus loin : pour mieux connaître la bactérie et sa transmission, un programme de recherche associant l'OEC, l'Inra et l'université, doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse à la fin du mois. Histoire d'essayer de trouver (enfin) des solutions à long terme.

JULIAN MATTEI

LE CHIFFRE

650

plants, parmi les 922 interceptés, figuraient sur la liste des 240 végétaux dits "hôtes", potentiellement porteurs ou développeurs de la xylella fastidiosa.